

En direct des installations

Projet à Paris XVII

Un nouveau centre de tri en 2019 / p.8

actualités Projet SIAAP/Syctom: vers un partenariat

d'innovation / p.3

en direct des installations

Nouveau projet

à Romainville/Bobigny / p.5

grand angle

Concours Design

Zéro Déchet: l'éco-conception à bonne école / p.6

Hervé Marseille

Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers,
Sénateur des Hauts-de-Seine, Vice-président du Sénat, Maire de Meudon

Le 29 septembre dernier, le Comité syndical du Syctom adoptait ses nouveaux statuts à l'unanimité. Le résultat d'un travail collectif qui ouvre aujourd'hui une nouvelle page dans l'histoire du syndicat. Hervé Marseille, Président du Syctom, revient sur les principes et les enjeux de cette évolution statutaire.



“Ces nouveaux statuts sont l'occasion pour le Syctom de se « réactualiser » et d'entrer dans une dimension métropolitaine.”

Pourquoi faire évoluer les statuts du Syctom ?

Ce changement nous est imposé par la loi NOTRe (portant la Nouvelle organisation territoriale de la République) et la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. La compétence gestion des déchets a changé de main, passant des communes et intercommunalités aux Établissements Publics Territoriaux (EPT) nouvellement créés. Ces derniers ont souhaité conserver la collecte et déléguer le traitement au Syctom. Pour laisser aux EPT le temps de désigner de nouveaux représentants, le Syctom a obtenu que les délégués en place conservent leurs fonctions jusqu'à la fin de l'année 2016, selon le principe de « représentation substitution ». Cette même période a été mise à profit pour travailler à la modification de nos statuts, avec les collectivités des 11 EPT et la Ville de Paris.

Pour quelle raison ce changement s'est-il fait en deux temps ?

Après une première modification statutaire en mars 2016, un élément nouveau est intervenu concernant les syndicats primaires que sont le Syelom dans les Hauts-de-Seine et le SITOM93 en Seine-Saint-Denis. Alors que le mécanisme de « représentation substitution » s'était appliqué à ces deux syndicats et qu'ils demeuraient membres du Syctom, la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France a inscrit dans ses rapports d'observations définitives l'obligation de les dissoudre. Ce bouleversement nous a obligé à intervenir

une seconde fois sur nos statuts, de manière à garantir la continuité du service public et la poursuite des actions engagées par ces partenaires historiques du Syctom.

Quels sont au final les principes de ces nouveaux statuts ?

Adoptés à l'unanimité, ils vont dans le sens d'une grande simplicité en matière de représentativité. Avec un ratio d'un délégué par tranche de 100 000 habitants, l'équilibre est garanti. Nous avons également veillé à faire des maires des communes accueillant des usines du Syctom des membres de droit. Ceci de manière à préserver leur pouvoir de décision et anticiper les éventuels déséquilibres politiques au sein des EPT. Les nouveaux statuts s'inscrivent ainsi au plus près des réalités du terrain.

Quelles perspectives ouvrent-ils pour le Syctom ?

Ils sont l'occasion pour le Syctom de se « réactualiser » et d'entrer dans une dimension métropolitaine. Certes, cette dynamique existe de longue date - en témoigne notre nom d'« agence métropolitaine des déchets ménagers » -, mais elle prend aujourd'hui tout son sens. À travers des règles communes et pérennes, l'objectif est de partager une vision collective de la gestion des déchets dans la métropole et d'agir ensemble pour un service public toujours plus efficace. En nous rassemblant, nous serons plus forts pour relever les grands défis qui nous attendent.

La composition du futur Comité syndical

Avec ces nouveaux statuts, la composition du Comité syndical gagne en lisibilité. Chaque délégué au Syctom dispose d'une voix, à raison d'un délégué par tranche entamée de 100 000 habitants. Leur nombre est ainsi calculé en fonction de la population globale du territoire, que ce dernier adhère pour tout ou partie de ses communes membres. En outre, pour traduire la réalité de la composition du Syctom, un coefficient s'applique en fonction de la part réelle de chaque

territoire adhérent, comme dans le cas spécifique de la Ville de Paris. Aux délégués désignés par les territoires s'ajoutent des délégués de droit, à savoir les représentants des communes accueillant une usine du Syctom sur leur territoire (Ivry-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen, Romainville). Compte-tenu de ces nouveaux modes de calcul, l'assemblée délibérante du Syctom comptera 90 délégués au 1^{er} janvier 2017, contre 68 actuellement.

Vers une intégration des deux syndicats primaires



Les syndicats primaires que sont le Syelom et le Sitom93 sont amenés à disparaître au 31 décembre 2016. Dans cette situation, le code général des collectivités prévoit que les membres du syndicat mixte dissous deviennent, de plein droit, membres du syndicat mixte qui subsiste. Aussi, le Syctom se voit-il transférer l'ensemble des personnels, biens, droits et obligations du Syelom et du Sitom93. Dans ce cadre, le Syctom veillera à poursuivre l'action exemplaire conduite depuis plus de 30 ans par ses deux partenaires.

PROJET SIAAP/SYCTOM

Vers un partenariat d'innovation

En octobre dernier, le projet de co-méthanisation porté par le SIAAP et le Syctom est entré dans une nouvelle phase, avec le lancement d'une consultation pour un partenariat d'innovation. Le point sur cette procédure pleinement adaptée à un projet porteur d'innovations technologiques.

Ensemble, produire plus d'énergie que séparément. C'est dans cet objectif que le Syctom et le SIAAP, réunis par un accord-cadre de coopération en janvier 2016, projettent de traiter conjointement les boues d'épuration et la fraction organique des OMR issues de leurs activités respectives pour produire du biogaz. Afin d'étudier et de valider la faisabilité d'un tel projet, les deux syndicats se sont orientés vers une procédure de marché public d'un genre nouveau : le partenariat d'innovation. Le 31 octobre dernier, le Syctom, mandataire du groupement de commande nouvellement créé, lançait une consultation à l'intention des groupements « start-up innovante et concepteur-exploitant ». Objectif : mobiliser tous les atouts pour aboutir à une solution industrielle performante et viable.

UNE PROCÉDURE NOUVELLE DESTINÉE À PORTER LA R&D ET STIMULER L'INNOVATION

Prévu depuis peu par le code des marchés publics, le partenariat d'innovation permet à des acheteurs publics d'acquiescer des solutions innovantes, non disponibles sur le marché. Et c'est justement ce qu'appelle le projet porté par le SIAAP et le Syctom, qui constitue une première, tant par son dimensionnement que par les rendements énergétiques attendus. Contrairement aux marchés publics classiques, le partenariat d'innovation

couvre la démarche de R&D et l'acquisition de la solution qui en découle, sans qu'il soit besoin de procéder à une nouvelle mise en concurrence entre ces deux phases. De quoi simplifier les démarches et stimuler l'innovation des opérateurs économiques, pour un service public plus performant.

Le Syctom et le SIAAP entendent ainsi engager un partenariat structuré de long terme (voir encadré), avec un ou plusieurs groupements. Pour l'heure, la consultation est ouverte jusqu'au 13 janvier 2017 et l'attribution du partenariat d'innovation annoncée pour fin 2017.

Programme de R&D et de travaux

Fin 2017-juin 2018

Recherche et développement, avec une mise en concurrence des groupements pour proposer des solutions.

Juillet 2018-fin 2019

Construction d'un pilote industriel pour tester et évaluer la faisabilité industrielle du projet.

Dès 2020

Réalisation de l'unité de traitement par le titulaire ayant proposé la solution la plus pertinente.

EN LIGNE

Le site du Syctom fait peau neuve



Le site internet du Syctom se modernise aujourd'hui avec un graphisme dans l'air du temps, une meilleure ergonomie et de nouvelles fonctionnalités. À la clef, un service optimisé et un meilleur accompagnement des collectivités.

Faire comprendre ses missions, améliorer sa visibilité, mieux communiquer... Tels étaient les enjeux de la refonte du site internet du Syctom. L'outil a été entièrement repensé dans un esprit d'innovation, de transparence et d'exemplarité. En mettant notamment l'accent sur le graphisme et l'ergonomie, et en répondant aux normes d'accessibilité. Objectif : rendre le nouveau site accessible à tous les utilisateurs, depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone).

Une interface tournée vers l'utilisateur

Dans cette optique, un système de navigation simple a été adopté pour permettre à l'internaute de trouver l'information rapidement et de manière intuitive. La mise en place de nouvelles fonctionnalités et la variété des contenus proposés viennent enrichir la visite. Avec des vidéos, animations, cartes interactives... mais aussi la possibilité de télécharger des outils ou encore de s'inscrire pour la visite d'un centre. Et ce n'est pas fini. Après le site institutionnel, de nouveaux services en ligne sont annoncés pour 2017, avec la mise en ligne d'un espace pédagogique, « le site de Tom », totalement renouvelé et d'un extranet dédié aux collectivités du territoire.

agenda

Cérémonie des vœux institutionnels

le 31 janvier 2017, dans les Salons Hoche

Comité syndical du Syctom

Réunion le 26 janvier 2017

rencontres



19 octobre 2016 **3^e forum économique France-Pays du Golfe « La coopération entre la France et les États du Golfe dans la politique du développement et de la ville durable »**

Le Syctom, représenté par son Président Hervé Marseille (ici aux côtés de Jean-Luc Chapoton, Directeur du développement Moyen-Orient à la RATP, Vincent Reina et Éric Hélaré, respectivement Président et Directeur des relations extérieures de la CCI France-Pays du Golfe).

17 octobre 2016 **Rencontres régionales avec les entreprises adhérentes d'Eco-Emballages**

Le Président du Syctom Hervé Marseille est intervenu devant une centaine d'entreprises pour témoigner de la force du partenariat avec Eco-Emballages depuis une vingtaine d'années et de l'action du Syctom pour améliorer les performances de recyclage et le tri de tous les emballages en plastique.

INTERNATIONAL

Le Syctom au rendez-vous de la COP22

Fort de sa contribution active à la COP21, le Syctom tenait à participer à la COP22. Dans le cadre de ce rendez-vous international, qui se tenait à Marrakech du 7 au 18 novembre, il organisait un side event sur un sujet crucial : l'acceptabilité des installations de traitement de déchets.



De gauche à droite : Thomas Derichebourg, Mustapha Bakkoury, Hervé Marseille, Christian Leyrit et Martial Lorenzo.

L'acceptabilité des centres de traitement est une question majeure, en France comme ailleurs dans le monde. Les populations demandent légitimement des informations précises sur l'activité et les impacts environ-

nementaux des équipements existants ou en projet. Des attentes qui s'amplifient sous l'effet des réseaux sociaux et d'une conscience environnementale toujours plus grande. Alors, comment développer et entretenir un dialogue constructif avec la société civile ? Pour apporter des réponses, un side event porté par le Syctom était organisé lors de la journée « Villes et territoires » du 12 novembre. L'occasion pour le syndicat, maître d'ouvrage de douze unités industrielles en milieu urbain dense, de venir partager son expérience du débat public. Car aujourd'hui, la meilleure manière de favoriser l'intégration d'usines au cœur des villes est d'associer largement les riverains et acteurs locaux.

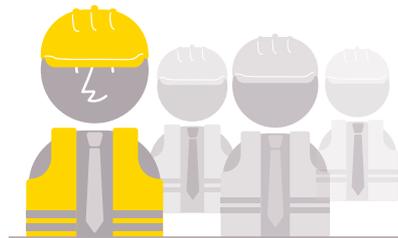
DES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS

Comment mieux informer, expliquer, concerter les parties prenantes ? Quels sont les leviers du succès ? Comment adapter les dispositifs en fonction des problématiques locales ? Pour nourrir la réflexion, le Syctom, représenté par son Président Hervé Marseille et son Directeur général Martial Lorenzo, avait associé d'autres acteurs reconnus : Mustapha Bakkoury, Président de la Région Casablanca-Settat, Christian Leyrit, Président de la CNDP (Commission nationale du débat public), Thomas Derichebourg, Directeur Général de Derichebourg, Mickael Clément, consultant spécialisé dans la gestion du risque et l'acceptabilité et enfin, Belaïde Beddredine, Président du SIAAP, qui a conclu ce side event. Ensemble, ils ont apporté leur éclairage et échangé avec le public composé de collectivités, élus français et marocains, ONG, gestionnaires de projets publics et privés... soit près de 75 participants. Un moment de partage fructueux qui illustre la démarche d'ouverture du Syctom et sa volonté d'échange à l'international.

PARTAGE D'EXPERTISE

Record des visites de délégations étrangères

Reconnu pour son expertise et son statut de premier syndicat d'Europe en matière de traitement des déchets, le Syctom, avec le concours actif de ses exploitants, ouvre régulièrement les portes de ses installations aux visiteurs étrangers. Des quatre coins du monde, ils viennent découvrir ses installations de pointe, ses projets les plus innovants mais aussi toutes les spécificités du modèle français de gestion des déchets. Et la demande va croissant : sur les seuls mois de septembre et octobre 2016, le Syctom a reçu près de 200 visiteurs !



Du 12 septembre au 20 octobre 2016

9 délégations étrangères soit 190 visiteurs



Délégations marocaines

- autour du Président de la Région Casablanca-Settat, accueillie par Hervé Marseille et la Région Île-de-France - 12 septembre
- autour du Président des Entreprises marocaines et délégation - 18 octobre



Délégation philippine

conduite par le ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Regina Lopez, reçue par Jean-François Legaret, Vice-président du Syctom (visite organisée en collaboration avec le SIAAP) - 4 octobre



Fonctionnaires du ministère de l'environnement brésilien

15 septembre



Délégation libanaise

6 octobre



Délégation turque

29 septembre



Fonctionnaires du Turkménistan

11 octobre



Délégation chinoise

3 octobre



Délégation Saoudienne

20 octobre

17 SEPTEMBRE À ISSÉANE

Reprise des journées Portes ouvertes : carton plein !



Le 17 septembre dernier, Isséane rouvrait ses portes au public dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Une occasion privilégiée pour les visiteurs de pénétrer les coulisses de l'après-collecte et de mesurer l'importance de leurs gestes pour le recyclage et la réduction des déchets. Au programme : visite des équipements de tri et d'incinération, mais aussi découverte des rouages de la gestion des déchets et de tous les acteurs qui l'animent. Au total, 726 visiteurs ont été accueillis. Un succès attendu après la longue interruption des journées portes ouvertes consécutive aux attentats de Paris. Et d'autres ont suivi cette fin d'année, dans les centres à Sevran, Paris XV et Nanterre. Avec une nouveauté, liée au maintien de l'état d'urgence et du plan Vigipirate : les visites doivent désormais faire l'objet d'une pré-inscription. Chacun est ainsi invité à remplir un formulaire sur le site du Syctom, avec un choix de créneau horaire. À la clé : une organisation optimisée et moins d'attente pour le public.

FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE/BOBIGNY

Les fondements d'un nouveau projet

Depuis janvier 2015 et l'annulation du précédent projet de transformation, la réflexion sur l'avenir du site à Romainville se poursuit, en lien étroit avec les territoires concernés. Objectif : projeter un nouveau centre à l'horizon 2023. Le point sur les premières pistes envisagées.



Le site actuel comprend un centre de tri, intégralement modernisé en 2015, un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) et une déchèterie. Demain, l'objectif du Sycotom est d'en faire une pièce maîtresse de son dispositif « zéro enfouissement ». Démarche prospective, études techniques... la réflexion bat son plein depuis 2015 pour trouver une solution à la hauteur des besoins du quart nord-est de la métropole. « Ce projet ambitieux doit d'abord être construit pour et avec le territoire », souligne Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Sycotom. « Dès la phase de conception, nous avons souhaité associer les élus locaux et installer une gouvernance partagée ». Une démarche de co-construction jugée « primordiale pour la réussite du projet » par Corinne Valls, Maire de Romainville : « À ce jour, le Sycotom associe étroitement la Ville de Romainville pour porter le projet et il est nécessaire que cela se poursuive dans l'intérêt de tous ». Alors, quel pourrait être ce futur centre ? Quels déchets y seront traités ? Comment les valoriser au mieux ? À l'issue des échanges de ces derniers mois, des premières réponses ont été apportées.

LES CONTOURS DE LA FUTURE INSTALLATION

Unanimes quant au positionnement stratégique du site, les parties prenantes locales le sont également sur ses caractéristiques essentielles, qui répondent aux orientations de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ainsi, la nouvelle installation de tri verra ses capacités d'exploitation passer de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes par an, dans le cadre de l'extension des consignes

et de la progression de la collecte sélective. Les biodéchets issus des futures collectes séparatives devraient être également réceptionnés sur le site, et en partie traités sous forme de compost. La déchèterie, elle, se doublera d'une ressourcerie, en réponse au souhait de la commune de Romainville. Reste la question cruciale des OMR, pour laquelle plusieurs hypothèses se profilent, notamment maintenir la fonction actuelle de réception et de transfert, et intégrer une étape de préparation afin d'assurer un stock tampon de CSR* sur site, dans l'objectif d'optimiser l'approvisionnement des centres de valorisation énergétique du Sycotom.

UNE SYNERGIE AVEC LES PROJETS LOCAUX

On l'aura compris, ce projet s'inscrit nécessairement en corrélation avec les projets poursuivis par les territoires. Il en va de sa pertinence comme de son acceptabilité. Ainsi, pour Gérard Cosme, Président de l'EPT Est Ensemble, « le futur projet doit répondre à un besoin clairement établi en matière de traitement des déchets, mais il doit aussi être le plus respectueux possible du développement durable, dans une logique d'économie circulaire ». En ce sens, l'autre enjeu pour le Sycotom est d'assurer l'intégration environnementale de son installation, dans un secteur en plein développement urbain, à cheval sur la ZAC de l'Horloge, côté Romainville et la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq, côté Bobigny (voir encadré). Dans un souci d'exemplarité, le traitement architectural du centre fera l'objet du plus grand soin, et le transport par voie d'eau sera privilégié, pour évacuer les produits et sous-

produits issus du site. Le Sycotom s'y est engagé, comme il s'est aussi engagé à organiser le dialogue avec le public. À cette fin, la CNDP vient d'être saisie par délibération du 9 décembre 2016 pour l'organisation d'une concertation préalable à l'automne 2017, accompagnée par un garant. D'ici là, les échanges se poursuivront avec les acteurs locaux et des experts du secteur et des activités connexes (déchets, urbanisme, aménagement, insertion...), autour de rencontres individuelles et de séminaires, en vue d'une présentation de approches affinitaires au Comité syndical, en juin 2017.

* CSR (Combustibles Solides de Récupération) : fraction des OMR à haut pouvoir calorifique, résultant d'un tri des déchets qui soustrait les fractions à faible pouvoir calorifique (matière organique notamment).



Signature du contrat d'intérêt national « Plaine de l'Ourcq »

Le 9 décembre dernier, Est Ensemble a signé avec l'État, les élus locaux et ses partenaires, dont le Sycotom représenté par son Président Hervé Marseille, un contrat d'intérêt national (CIN) pour le développement de la Plaine de l'Ourcq. Une démarche partenariale destinée à faciliter la réalisation des grands projets d'aménagement initiés sur ce territoire en pleine mutation.

Phasage du projet

2^e semestre 2016 - 1^{er} semestre 2017 : phase d'élaboration du projet sur la base du dialogue avec le territoire et des enseignements des études préalables.

2^e semestre 2017 : concertation sur les approches retenues pour le projet.

Fin 2017 : choix du programme à mettre en œuvre et lancement d'une procédure de consultation pour le futur centre à Romainville / Bobigny.

2018-2019 : consultation et attribution du ou des marchés.

À partir de 2023 : objectif de mise en service industrielle de la nouvelle installation (en fonction de l'approche retenue).



CONCOURS DESIGN ZÉRO DÉCHET 2017

L'éco-conception à bonne école

Il est de retour ! Le concours Design Zéro Déchet (CDZD), organisé par le Syctom depuis 2012, lance sa 5^e édition en partenariat avec la Région Île-de-France et l'Ademe. Au programme : la réduction et la gestion des déchets textiles d'habillement, de décoration et d'ameublement, du lieu de production à leur fin de vie. Focus sur un concours étudiant toujours plus innovant.

Lancée en septembre dernier, l'édition 2016-2017 invite une nouvelle fois les étudiants franciliens à imaginer des biens de consommation et des services innovants et durables, pour réduire la production de déchets. Et ce, quelle que soit leur formation : design, sciences de l'environnement, ingénierie, arts appliqués... « Chaque édition permet de dédramatiser la question technique de la gestion des déchets, pour lui donner une dimension plus esthétique, plus créative, plus universelle aussi », explique Frédérique Simon, enseignante au Lycée François Mansart (Val de Marne) en BTS Design produit, qui n'en est pas à sa première participation. « C'est une problématique réelle, ce qui est motivant pour les élèves. Elle ouvre un champ de créativité, une étendue de possibles énorme. C'est très stimulant ». Car pour le Syctom, l'enjeu est bien d'inciter les concepteurs de demain à intégrer une réflexion environnementale dans leur démarche, en se questionnant sur la fonctionnalité du produit, son utilité, son cycle de vie, sa durabilité, les services associés, etc. Créer oui, mais à quelle condition ? C'est bien ce type de raisonnement qu'induit le concours, et que le Syctom entend pousser plus loin. En lui donnant une dimension toujours plus concrète.

UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Si ce concours s'inscrit dans le plan d'accompagnement 2015-2020 du Syctom et la dynamique territoriale de prévention et de réduction des déchets, il est bien plus que cela. Ce qui est à l'œuvre, c'est d'abord une dyna-

mique d'échanges et d'innovation entre des acteurs différents - industriels, designers, universitaires, acteurs publics - pour agir concrètement en faveur d'un cycle vertueux. Et plus encore que les années précédentes, le Syctom a souhaité associer le monde économique à la démarche. Designers, professionnels des déchets, entrepreneurs éco-responsables... Leur contribution va bien au-delà d'une simple participation au jury du concours, puisqu'ils sont venus, dès le lancement, apporter leur éclairage et partager avec les étudiants leur expérience de l'éco-conception. Avec un intérêt certain, comme en témoigne Mickaël Cornou, responsable marketing du groupe INTERFACE (voir encadré) : « Pour une entreprise comme la nôtre, c'est une opportunité formidable de communiquer avec des étudiants, qui seront « nos » designers et/ou clients de demain. C'est aussi la possibilité de susciter des inspirations hors des sentiers battus. Car, ce qui est frappant, c'est la pluralité des idées pour des projets très souvent ambitieux ». Thomas Huriez, fondateur de l'entreprise 1083, se félicite quant à lui de la dimension concrète de la démarche : « C'est bien qu'un concours aille plus loin que les applaudissements et les récompenses, avec un vrai accompagnement et même la possibilité de développer certains projets in fine ».

ACCOMPAGNEMENT ET ÉMULATION COLLECTIVE

Car c'est un fait : « L'accompagnement des étudiants et des écoles est au cœur du dispositif », explique Myrtille Berthaut, directrice associée de THEMA_DESIGN, agence conseil qui participe à l'organisation. « En amont du



Lancement de la 5^e édition du concours DZD le 6 septembre 2016.

concours, des outils sont créés pour des interventions dans les écoles. Ainsi, beaucoup d'étudiants, futurs professionnels, touchent du doigt ces questions de cycle de vie pour la première fois». Ce dispositif de sensibilisation, associant supports d'information et visites, permet aux étudiants de mieux s'approprier les enjeux avant même de plancher sur les concepts. Mais aussi d'inscrire leur démarche d'innovation dans une réalité. Pour preuve : les meilleurs projets pourront à terme faire l'objet d'un prototype, avec l'appui d'industriels du secteur. Une nouveauté amorcée lors de la précédente édition et qui vient accentuer le phénomène d'émulation entre les participants. Car la compétition est bien là, comme le confirme l'enseignante Frédérique Simon : « En deux participations, notre établissement a décroché cinq prix ! Ce qui a permis de récompenser des étudiants, de financer des équipements et des intervenants pédagogiques. On est conscient que cette année, avec une thématique textile, la concurrence sera encore plus élevée. Mais c'est aussi ce qui nous pousse à revenir ». Gageons que les projets, attendus au Syctom pour février, n'en seront que plus ambitieux. Verdict lors de la remise des prix, au printemps prochain !

calendrier 2016-2017

6 septembre 2016
Lancement du concours

**Octobre 2016-
janvier 2017**
Séminaires
d'introduction
et de suivi de projet

22 février 2017
Date limite de dépôt
des dossiers de
candidature

Mars 2017
Analyse et présélection
des projets

Avril 2017
Jury de sélection
des lauréats

Juin 2017
Cérémonie de remise
des prix

En savoir +
Règlement du concours
disponible sur
www.syctom-paris.fr

en chiffres

300 étudiants
accompagnés
depuis 2012

70 % des écoles
de design mobilisées
ont participé au
moins à 2 éditions

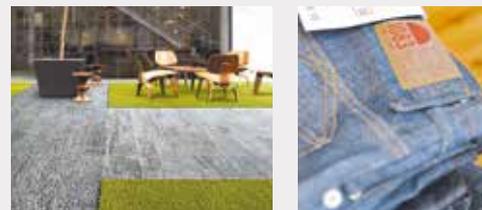
164 projets reçus

55 projets retenus

17 prix décernés

2 approches de l'éco-conception

Lors de la soirée de lancement du CDZD, deux entreprises participant à la nouvelle édition ont partagé leur vision de l'éco-conception et leur manière de la mettre en œuvre. Portraits.



INTERFACE leader mondial des dalles de moquette

« Notre spécialité, c'est la conception de sols modulaires qui combinent design, fonctionnalité et performance environnementale », explique Mickaël Cornou, responsable marketing. Preuve que l'on peut être un grand groupe et avoir une vision responsable : INTERFACE a initié en 1994 sa Mission Zéro. Objectif : éliminer tout impact négatif de son activité sur l'environnement à l'horizon 2020. Le travail sur la fibre a notamment été priorisé, en misant sur trois axes : réduire la quantité de fibre, utiliser des matériaux recyclés, trouver une alternative à la fibre nylon. « En 2020, notre circuit de production sera 100 % énergie renouvelable, nos gammes de produits 100 % fibres recyclées ou biosourcées », précise Mickaël Cornou.

INTERFACE a déjà introduit les films plastiques issus des pare-brises dans la fabrication des sous-couches de moquette (en remplacement du latex) ou encore des filets de pêche récupérés dans le cadre de son programme Net-Works™. Pour limiter à 1% le taux de chute à l'installation, l'entreprise a également initié le design aléatoire. Et elle ne compte pas s'arrêter là. Depuis 2016, elle poursuit un nouvel objectif : faire en sorte que ses activités aient un effet bénéfique sur l'environnement. Avec par exemple, « des usines qui agiront comme des forêts », selon les mots de Mickaël Cornou. À suivre donc.

1083 fabricant de jeans Made in France

1083 a tout d'une entreprise citoyenne, comme l'affirme son fondateur Thomas Huriez : « Nous avons à la fois une approche de défense du Made in France et de relocalisation économique. Les jeans que nous produisons sont entièrement teints, tissés et confectionnés en France ». Depuis 2013, 1083 a ainsi réussi à produire 30 000 jeans et créé 30 emplois. Tout cela sans sortir de l'hexagone, ce qui lui vaut d'ailleurs son nom (la distance en km qui sépare les deux villes les plus éloignées de l'hexagone).

Aujourd'hui, elle souhaite aller plus loin : « Chaque année, 88 millions de jeans sont achetés en France ; ce sont autant de jeans jetés. En tant que fabricant, nous avons une part de responsabilité. Alors nous travaillons depuis un an sur la question du recyclage ». Des essais d'effilochage sont en cours pour aboutir à un fil de coton recyclé et l'entreprise entend profiter du concours DZD pour enrichir ses recherches. « C'est l'occasion de toucher des étudiants, mais aussi de réfléchir à de nouvelles idées, de nouveaux angles, des approches singulières, qui boostent l'innovation ».



Le Syctom présent à Paris Design Week

Souvenez-vous, l'événement se déroulait du 3 au 10 septembre dernier. Paris devenait la capitale internationale du design. Et dans sa logique d'ouverture et d'innovation, le Syctom en était l'un des acteurs, à la Rotonde, pour une semaine « Design

et upcycling ». L'occasion de revenir sur l'exercice 2016 du Concours Design Zéro Déchet, consacré aux biodéchets, à travers une exposition, mais aussi de proposer des événements et des animations-ateliers plébiscités par le public.

PROJET DE CENTRE DE TRI À PARIS XVII

Demain, un nouveau centre de tri à Paris

En 2019, le Sycotom mettra en service son second centre de tri de collecte sélective parisien, dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles. Alors que le projet était soumis à enquête publique du 13 octobre au 17 novembre dernier, retour sur une installation exemplaire à plus d'un titre.



Trier toujours plus et mieux. Dans cet objectif, le Sycotom ne cesse de renforcer son dispositif de tri. Et le futur centre de tri à Paris XVII en constitue l'une des pièces maîtresses. De grande capacité, il est destiné à traiter les déchets de près de 900 000 habitants répartis sur 10 arrondissements parisiens et les communes de Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy-la-Garenne et Saint-Ouen. Chaque jour, plus de 130 tonnes de collecte sélective y seront préparées au recyclage. De quoi répondre aux besoins croissants du territoire. Car la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte l'a réaffirmé : d'ici 2022, les habitants trieront tous les emballages plastiques et les emballages métalliques.

UNE INSTALLATION ULTRA-MODERNE

Pour valoriser au mieux ces nouveaux flux, le centre de tri à Paris XVII bénéficiera des dernières technologies en date. Avec 13 machines de tri optique et séparateurs balistiques, ainsi que le procédé innovant Recyfilms®, pour traiter les films plastiques. En complément de ce processus très automatisé, les opérations de tri manuel se concentreront sur le contrôle qualité des produits finaux. Au-delà de ces caractéristiques techniques de premier plan, priorité a été donnée à la sécurité. Avec un dispositif incendie garanti sur toute la chaîne, un système de traitement de l'air optimal dans les cabines de tri et une ergonomie des postes de travail particulièrement poussée.

UN MODÈLE D'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Une même ambition s'applique aux performances environnementales du centre. Pour garantir sa pleine intégration dans le nouvel éco-quartier Clichy-Batignolles, le Sycotom s'est engagé à respecter les exigences environnementales de l'aménageur. Tout en faisant la part belle aux surfaces végétalisées et aux matériaux renouvelables, le bâtiment a été conçu pour limiter les consommations d'eau et d'énergie. Mieux, il produira de l'électricité grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. L'approvisionnement en chaleur, lui, sera assuré par le réseau de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain), à 85% de source renouvelable.

DES NUISANCES LIMITÉES, DU CHANTIER À L'EXPLOITATION

Qui dit intégration urbaine dit limitation des nuisances pour l'environnement et les riverains. L'attention s'est notamment portée sur le trafic lié à l'activité du centre. Les circulations internes au site ont été optimisées pour fluidifier les allers et venues des

chiffres-clés

- Capacité de tri : **45 000 t/an**
- Bassin versant : **10 arrondissements parisiens + 4 communes**
- 15 tonnes de déchets triés par heure**
- Taux de valorisation : **95%**
- 1 500 m² de panneaux photovoltaïques** pour une production de 250 KWC
- Coût du projet : **67 M euro**

prochaines étapes

- Février 2017**
Date estimative d'obtention des services de l'État de l'autorisation d'exploiter le futur centre de tri
- Mars 2017**
Démarrage des travaux de construction
- mars-juil. 2017**
confortement des sols, préparation du chantier et réalisation des fondations profondes
- juil. 2017-fév. 2019**
travaux de Génie civil
- juil. 2018-mars 2019**
installation du processus de tri
- Mars 2019**
Mise en service du centre de tri

En savoir + www.sycotom-paris.fr

camions. En sortie de centre, les balles de matériaux triés seront pour moitié évacuées par fret ferroviaire, évitant la circulation de 12 camions par semaine. En outre, la façade nord du bâtiment a été conçue pour limiter la réverbération acoustique et absorber le bruit généré par la circulation sur le périphérique et le boulevard Douaumont. Plus largement tous les types de nuisances potentielles seront réduits au maximum, et ce dès la phase de construction. L'ensemble des intervenants s'y sont engagés en signant une charte de chantier vert, les obligeant à respecter pas moins de 9 objectifs. Les conditions sont donc réunies pour démarrer sereinement le chantier en mars prochain.

Retour sur l'enquête publique

Conformément à la réglementation des « Installations classées pour la protection de l'environnement », la demande d'autorisation d'exploiter du futur centre était soumise à enquête publique, du 13 octobre au 17 novembre 2016. Le dossier complet et différents supports d'information (film, plaquette...) ont pu être consultés par le public, en ligne et dans les mairies du 17^e arrondissement de Paris, de Clichy-la-Garenne et de Levallois-Perret. Au final, 6 avis ont été recueillis sur les registres mis à disposition et lors des permanences de la commissaire enquêteur Marie-Claire Eustache. Un même souci d'information et d'échange accompagnera le futur chantier. Affichage, recueil de questions et réclamations, rencontres... : tous les moyens seront mobilisés pour garantir un dialogue continu avec les riverains et les acteurs locaux.



Sycotom^{maq} est une publication du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers
35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél.: 01 40 13 17 00 - Internet: www.sycotom-paris.fr

Directeur de la publication: **Hervé Marseille** • Rédacteurs en chef: **Martial Lorenzo, Patrice Furé** • Directrice de la communication/coordination: **Véronique Menseau** • Crédits photos: © Kréaction/Les Ateliers Monique Labbé, architectes - © Sycotom/Black Euphoria, Didier Raux - © Le Journal du Grand Paris - © Interface - ©1083 • Création site internet: **Archriss** • Conception, réalisation et infographie: **Atelier des giboulées** • Rédaction: **Marie Mathevon, Patrick Pires, Annabelle Prévost** • Document imprimé par **L'Artésienne**, sur papier Cocoon Silk 100% recyclé - ISSN 1769-8782

